



**Giboulées de mars/avril :
Les notations !
Appel ou pas ? le guide !**

Il y a d'abord eu les entretiens d'évaluation.

Le chef de service vous a déjà remis le compte rendu d'entretien.

Dès lors, vous avez le délai de 8 jours pour en prendre connaissance et signer. Cette signature ne vaut pas acceptation des objectifs.

Vous avez été déjà nombreux à nous contacter pour nous demander des conseils sur la méthode pour faire appel.

Pour cela, il faut attendre de recevoir de votre chef de service ou par Eden la feuille de notation.

Elles ne devraient plus tarder.

Dès réception de celle ci, vous avez également un délai de 8 jours pour la signer . La signature ne vaut pas acceptation de votre notation.

Par contre le délai pratique pour l'Administration pour faire appel est d'un mois et part de votre date de signature avec **la date butoir du 21 mai 2012**. Toutefois, le délais légal d'appel est bien toujours de deux mois si vous n'avez pas pu retourner votre appel dans le délais "pratique".

2012 : L'année de tous les dangers !

Cette année de notation est la dernière où vous aurez une note chiffrée.

Il faudra donc que chaque agent soit vigilant sur les appréciations littérales de sa notation, car c'est ce qu'il restera les années à venir.

Concrètement, il faudra lire mot à mot votre appréciation littérale. Si un superlatif disparaît, une motion ou une phrase, il faudra réagir en allant discuter avec son chef de service afin qu'il remette les mots manquants, ou quand la discussion n'est pas possible ou que ce dernier refuse, faire appel de votre appréciation et note chiffrée (indissociable) et / ou compte rendu d'entretien.

Pour la filière gestion publique, nous avons constaté et dénoncé en 2011 certaines pratiques :

En effet, lorsqu'un agent est muté, il lui arrive bien souvent de se voir sanctionner par une baisse de ses croix dans son tableau synoptique d'une manière injuste.

Il faut donc être très vigilant sur ce tableau, et faire appel si l'agent estime être pénalisé. Pour cette même filière, étant donné la présence du tableau synoptique, les appréciations littérales sont souvent bien minces.

Là aussi, si l'agent estime que ses qualités ne sont pas assez développées, il peut en discuter lors de l'entretien avec son chef ou bien faire appel.

Pour les 2 filières, la fusion a pu avoir pour conséquence d'avoir un chef de service de l'autre filière. Or, les pratiques de notation étant assez différentes, il faut pointer ce qui a changé dans les appréciations, et là encore faire appel si elles ne vous conviennent pas.

La notation est une période mal vécue par beaucoup d'agents car les chefs de service doivent évaluer le travail de chacun, informer de son avis sur la manière de travailler durant l'année précédente en concluant par une note chiffrée :

* pivot pour 50% des agents,

* +0,01 pour encourager ou calmer certains mais qui n'amène rien pécuniairement, ce qui était auparavant pour la filière fiscale la promesse d'avoir une vraie majoration l'année suivante de + 0,02 n'existe plus; En filière gestion publique, le +0,01 était donné à outrance plusieurs années de suite sans bonification parfois. Etant dans un système de convergence vers une harmonisation des règles de gestion, chaque filière va augmenter la distribution des +0,01 (FF) et l'autre les diminuer (FGP).

* majoration positive à +0,02 pour 30% (réduction d'un mois pour l'avancement dans l'échelon suivant),

* 0,06 (réduction de 3 mois) pour 20% .

Au pire, si la manière de servir est évaluée en dessous d'un niveau moyen, le chef de service peut vous appliquer une note d'alerte de - 0,01 (qui n'influence pas la cadence d'avancement), - 0,02 si la barre n'a pas été relevée après une alerte, et - 0,06 pour sanctionner gravement (mais ces notes doivent être justifiées par le chef).

Ces deux dernières auront comme impact de prolonger l'avancement d'un mois pour un - 0,02 et de 3 mois pour un - 0,06, mais écarteront également l'agent des tableaux d'avancement pendant 3 ans.

Ce rappel est important car ces bonifications ont pour conséquence une possibilité de monter plus rapidement dans la prise d'échelon et mais aussi d'avoir une mutation plus rapidement, puisque l'agent prend plus vite de l'ancienneté.

Les élus de l'Union SNUI SUD TRESOR SOLIDAIRES vous rappellent donc qu'ils sont disponibles pour toute question concernant votre notation à savoir la note chiffrée et l'appréciation générale.

En effet, hormis si vous avez changé de grade, il n'est pas cohérent de passer d'un + 0,06 à la note pivot, tout comme il n'est pas normal de passer de + 0,01 à.. la note pivot.

Soyez très attentifs à l'appréciation générale, chaque qualificatif, chaque superlatif est important, et leur disparition doit vous alerter.

Enfin, s'il y avait encore des doutes, faire appel de sa notation est un droit que personne peut vous reprocher, quelque soit votre situation, grade ou votre ancienneté.

Pour votre défense contactez les élus de
l'UNION SNUI SUD TRESOR SOLIDAIRES au 03.20.95.63.90 (local
syndical) où il y a toujours une permanence

Les élus locaux de l'Union SNUI SUD TRESOR SOLIDAIRES à
contacter :

CAPL N° 1 : Inspecteurs

| TITULAIRES | N° TEL | SUPPLEANTS | N° TEL |
|------------------|----------------|----------------|----------------|
| SERY Michel | 03 27 14 65 19 | BAR Bernard | 03 28 36 65 23 |
| DUSART Dominique | 03 20 30 47 49 | JULIEN Fabrice | 03 28 55 68 32 |

CAPL N° 2 : Contrôleurs

| TITULAIRES | N° TEL | SUPPLEANTS | N° TEL |
|------------------|----------------|--------------------|----------------|
| COUTE Armelle | 03 20 95 63 90 | DAELDYCK Dominique | |
| DASSONVILLE René | 03 20 95 64 76 | DELRUE Vincent | 03 20 62 41 18 |

CAPL N° 3 : Agents C

| TITULAIRES | N° TEL | SUPPLEANTS | N° TEL |
|-----------------|----------------|-----------------------------|----------------|
| BONTE Nathalie | 03.20.97.49.49 | VANPEPERSTRAETE Fabienne | 03 27 93 44 95 |
| AMOA Chrystelle | 03 20 30 42 27 | LECOMTE Olivier | 03 27 20 52 25 |
| LOBRY Xavier | 03 28 36 64 52 | AJAX Victor | 03 20 95 63 63 |

